8 JUIN 2017

Le pire est né
Lycée de Bagatelle

« C'est le bulletin de vote ou la balle, la liberté ou la mort, la liberté pour tous ou la liberté pour personne. Malcolm X» 1964

VOTER : LES LIMITES DU VOTE

Napoléon III et Adolf Hitler : de la démocratie à la dictature

Le vote est un moyen démocratique d'exprimer son opinion et de choisir ses représentants. Mais certains sont prêts à manipuler le peuple pour s'emparer du pouvoir. Voici deux hommes, d'époques et de profils très différents, qui ont abusé de la confiance de ceux qui les ont élu pour instaurer un régime autoritaire ou totalitaire.

La démocratie est un régime de justice et de libre expression. Malgré tout, elle peut conduire aux pires extrémités. Napoléon III est un despote, pourtant il a été élu démocratiquement. Il s'estime être le digne héritier de Napoléon Ier et souhaite le retour d'un système impérial. Pour se faire élire, il convainc le peuple que ce dernier est le juge suprême et que son but est le bonheur commun. Il est soutenu par la bourgeoisie qui craint la montée du prolétariat. Il remporte les premières élections présidentielles au suffrage universel masculin le 10 décembre 1848 à 5 434 000 voix, puis fait un coup d'État le 1er décembre 1851 avec le soutien des Bonapartistes et dissout l'Assemblée nationale qui refusait que son mandat soit prolongé. A l'aide d'une nouvelle Constitution, il instaure un régime autoritaire et héréditaire : le Second Empire.

La presse est muselée, une propagande s'installe. Napoléon s'entoure alors d'un ministère de Bonapartistes.
Il insiste sur l'instruction publique et le redressement économique. La liberté d'expression est limitée jusqu'en 1858, le régime se libéralise alors. La défaite de Sedan signe la fin du Second Empire et le début de la IIIe République. Napoléon se retire en Angleterre et meurt en 1873.
Quelque chose demeure paradoxal : Napoléon III a pu faire un coup d'État, à l'opposé des idéaux plutôt pacifistes et égalitaires de la démocratie et pourtant c'est grâce à celle-ci qu'il a abouti à cela. **De plus, il utilise des référendums afin de renforcer son pouvoir personnel (ce sont des plébiscites). Là encore, le vote sert ses propres intérêts.**

De la même manière, grâce au vote, Adolf Hitler a pu acquérir les pleins pouvoirs et s'en est servi pour instaurer une dictature dans son pays. Combattant durant la Première Guerre mondiale, il veut venger l'affront fait à l'Allemagne par le biais du Traité de Versailles. Il fait un coup d'État en 1921 qui échoue mais a un fort retentissement. En prison, il écrit *Mein Kampf.* *Avec son parti, le NSDAP, il remporte les élections législatives le 30 janvier 1933 et devient Chancelier (équivalent du Premier ministre). Il est alors soutenu par la classe ouvrière et moyenne, lui promettant puissance et emploi. Il complote l'incendie de Reichstag le 27 février 1933 et provoque la dissolution du parti communiste.* ***Les pleins pouvoirs lui sont accordés le 5 mars de la même année.***
Il utilise la violence et la peur pour gouverner, il est donc à la tête d'un régime totalitaire, le régime nazi, qui se fonde sur l'expansionnisme et l'antisémitisme. Les lois de Nuremberg de 1935 systématisent les violences envers le peuple juif, un premier pas vers l'un des génocides les plus meurtriers que le monde ait jamais connu. La chute du 3ème Reich commence lors de la défaite de Stalingrad en 1943. Le débarquement des alliés en Normandie et en Sicile achève l'Allemagne qui capitule le 8 mai 1945. Hitler s'est suicidé quelques jours avant, le 30 avril.

En conclusion, pour accéder au pouvoir, ils ont détourné le système démocratique. Comment? En disant au peuple ce qu'il voulait entendre. Une situation similaire est en train de se reproduire avec Erdogan en Turquie. Nous pouvons observer que l'abus de pouvoirs des élus a été et est toujours d'actualité. Les erreurs d'autrefois ne nous ont rien appris.

Florian Cazalé

Julie Bolognesi

Vote utile, caché ou d'adhésion ?

Nous nous sommes interrogés sur les parcours des 4 derniers présidents. Nous avons étudié les résultats des élections pour nous interroger sur leur légitimité, c'est-à-dire les présidents représentent-ils le peuple qui les a élu ?

Jacques Chirac a étudié à Sciences Po Paris puis à l'ENA. Il a été maire de Paris de 1977 à 1995 et 1er ministre en 1974. Après deux échecs, **il devient président en 1995 . En 2002, il est réélu avec 82,2 % des voix contre Jean-Marie Le Pen** Ces résultats sont peu habituels pour une démocratie, contrairement aux dictatures dans lesquelles on peut être élu avec des scores proches de 100%. **Au second tour 10% d'abstentionnistes du 1er tour sont allés voter. Les électeurs de gauche ont voté pour Jacques Chirac : davantage contre Jean-Marie Le Pen que pour les idées de Jacques Chirac. Ces éléments nous font douter de sa représentativité.**

Nicolas Sarkozy est avocat depuis 1980. A partir de 1981, il exerce des responsabilités au sein du RPR : et président de partis de 1998 à 2016 (RPR, UMP , LR). Il est élu président de la République en 2007 contre Ségolène Royal avec **53,06 % des voix.**

Ces résultats sont cohérents avec ceux du 1er tour, il est donc bien représentatif du vote des Français.

François Hollande: est diplômé d' HEC Paris, IEP Paris et de l'ENA. En 1981, il devient chargé de mission de l'Élysée, puis secrétaire du parti socialiste en 1992. Il remporte la primaire socialiste en octobre 2011. En mai 2012, François Hollande devient le septième président de la Ve république. Au deuxième tour il est élu avec 51,64% des voix contre 48,36% pour Nicolas Sarkozy et un taux de 20,52% d'abstention.

Le score de François Hollande est bien représentatif du vote des Français, du moins de la majorité.

Élection présidentielle de 2017, comme en 2002, situation inédite : deux partis n'ayant jamais gouverné se retrouvent au 2ème tour.

Nombreux sont les politiques et les partis de tous bords qui ont appelé à voter contre le Front National. On s'est donc retrouvé dans une situation proche de celle de 2002.

Emmanuel Macron a été élu avec 66,10 % des voix. Les électeurs ont davantage voté contre Marine Le Pen plutôt que pour les idées d'Emmanuel Macron.

Ces exemples nous montrent les limites du vote démocratique : certains électeurs ne votent pas toujours pour leurs idées mais parfois contre un candidat.

Sarah Lucas
Mahina Linet
Lesly Daffos

France/Etats-Unis : un électeur = un vote ?

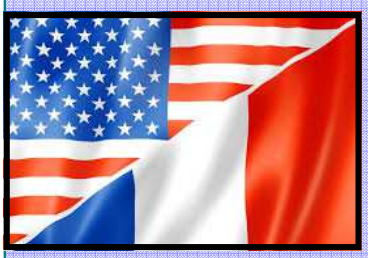

Contrairement à la France, la puissance du vote des citoyens est limitée par celle des grands électeurs aux États-Unis

Donald Trump élu avec 3 millions de voix de moins qu'Hillary Clinton !

Aux États-Unis les élections présidentielles sont basées sur le suffrage universel indirect. Le nombre de grands électeurs gagnés compte plus que celui des citoyens qui les élisent !

Le nombre de grands électeurs varie selon les Etats de 3 à 55, en effet le nombre de grands électeurs est égal à celui des députés à la chambre des représentants. **Le « winner take all » permet à un candidat de remporter tous les grands électeurs d'un Etat grâce à la majorité des voix (même si les grands électeurs n'ont pas voté pour le candidat).** C'est pour cela que **Donald Trump a été élu avec plus de voix des grands électeurs** qu'Hillary Clinton : , pour un score de 290 contre 232.

En France, par contre, le président est élu **par suffrage universel direct à deux tours .** Dans notre pays, pour se présenter aux élections il faut être majeur et obtenir 500 signatures ou parrainages d'élus. Aux États-Unis, les candidats doivent être âgés d'au moins 35 ans, ils doivent être nés citoyens américains

et enfin avoir résidé au moins 14 ans sur le territoire américain.

Le mandat présidentiel est de 4 ans aux États-Unis, 5 ans pour la France et n'est renouvelable qu'une fois. **En France et au États-Unis les votes ne sont pas comptés de la même manière un vote par personne. Pour le vote des grand-électeurs : cela pose une problème de légitimité du président élu chez les Américains.**

Selon nous, les États-Unis peuvent garder leur système électoral avec les grands électeurs mais ils devraient changer le système du « winner take all » afin de limiter les possibles surprises comme avec Bush et Al Gore en 2000 ou Donald Trump et Hillary Clinton mais ce n'est que notre avis personnel.

Discours présidentiel de Donald Trump

Quentin Yom

Amandine Le Moign

Dans la peau d'un prisonnier

-Sur les 50 000 prisonniers pouvant voter, seulement 200 exercent leurs droits civiques.

Témoignage X :

Je suis prisonnier et voter n'est pas forcément facile. En effet, je n'ai pas observé d'élection organisée en prison ! J'ai 38 ans et j'ai été jugé il y a 5 ans, donc je peux demander une permission de sortie ou envoyer une procuration. Malheureusement, pour la procuration ma famille est trop loin et ne peut donc pas le faire pour moi. Je peux donc laisser un policier s'en occuper avec toute la lourdeur administrative, ou encore demander à un membre d'un parti politique, ce qui ne garantirai pas l'anonymat de mon vote. **Alors qu'il devrait l'être !**

De plus ma carte d'électeur et ma carte d'identité m'ont été retirées lors des fouilles et confiées au greffe. Ce qui implique une récupération longue et compliquée, qui peut être refusée ! Pour peu que ma demande de sortie soit refusée à son tour ! La possibilité que je puisse voter reste donc faible malgré mon enthousiasme.

D'après mon avocate, Maitre M., c'est pour cela que les prisonniers ne s'intéressent plus à la politique. La démarche pour voter et s'informer est très compliquée. Pourtant, d'après la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), il n'est nullement question qu'un détenu soit déchu de ses droits garantis par la convention du simple fait qu'il se trouve incarcéré à la suite d'une condamnation. En effet la télévision est payante et les journaux ne sont pas mis à jour régulièrement. De ce fait, toujours selon mon avocate, sur les 50 000 prisonniers pouvant voter, seulement 200 exercent ce droit ! Seulement 200, mais c'est très peu ! Un chiffre très bas qui ne devrait pas être laissé de côté par les candidats, de mon point de vue.

-Que pensent les candidats à l'élection présidentielle 2017 de leurs électeurs prisonniers ?

J'ai pu réussir à obtenir quelques moyens d'information et malheureusement, j'ai observé que peu de candidats ont évoqué le vote des prisonniers dans leur programme. Je suis très déçu et mon espoir diminue. Les seuls candidats ayant évoqué ce sujet sont Jean-Luc Mélenchon, Benoit Hamont et Marine Le Pen. J'ai pu lire que Mélenchon voulait insérer des urnes dans les prisons, si j'avais pu voter, j'aurais voté pour lui ! Enfin quelqu'un qui s'intéresse à nous !

Et vous, vous changeriez quoi à ce système ?!

Ismael Bely

Mathilde Ecard

Benjamin Pignataro

Les jeunes et la politique

De nos jours, les jeunes semblent peu intéressés par la politique. Pourtant plus de la moitié des élèves du lycée de Bagatelle à Saint Gaudens que nous avons interrogés ont admis qu'ils étaient intéressés par la politique, notamment pendant les élections. Nous nous sommes penchées sur l'influence exercée sur les jeunes par leur parents et sur leur sentiment d'exclusion de la vie politique.

Nous avons demandé à un certain nombre d'élèves s'ils se sentaient proches de l'opinion politique de leurs parents.

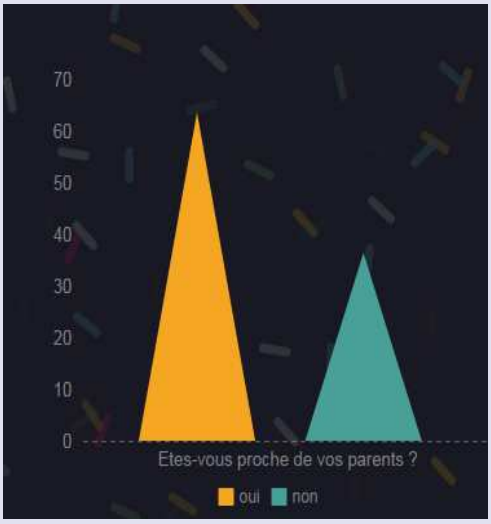

On remarque que quasiment les deux tiers des lycéens interrogés ont des opinions politiques proches de celles de leurs parents. On peut donc supposer que les parents influencent les idées politiques de leurs enfants. En revanche, d'après les résultats du sondage par rapport au fait de se sentir influencé, plus des quatre cinquièmes des personnes interrogées ne se sentent pas influencées et 12,1 % pensent avoir pu être influencées de manière inconsciente.
Nous pouvons ainsi en déduire que les personnes sur lesquelles nous avons enquêté sont influencées de manière inconsciente et suivent majoritairement l'opinion politique de leurs parents.

Nous avons également enquêté sur le sentiment d'exclusion par rapport à la vie politique.

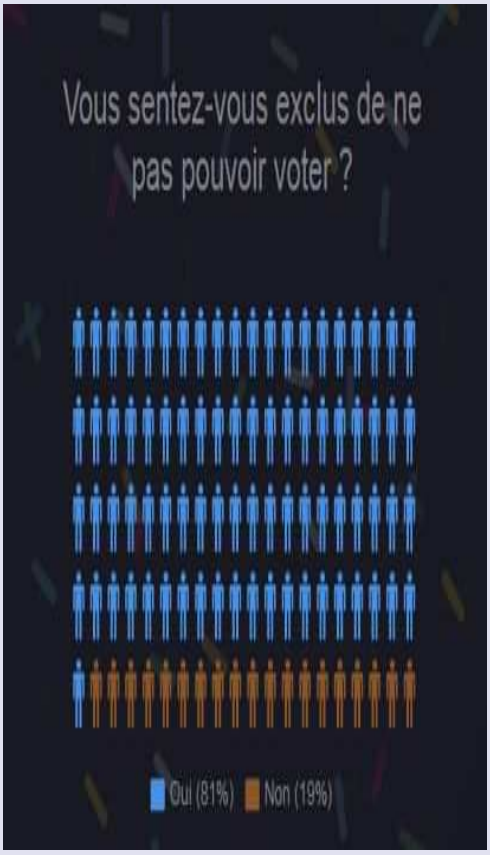

L'hypothèse qui consiste à considérer les jeunes comme désintéressés de la politique est très répandue, cependant peu de gens s'inquiètent de savoir si les mineurs se sentent exclus de ne pas détenir le droit de vote. En interrogeant des mineurs du lycée nous nous sommes rendus compte que 81 % se sentaient exclus du système de vote français.

Nous voyons que la plupart des jeunes se préoccupent de la vie politique, même s'ils restent influencés par leurs parents, alors pourquoi leur interdire de s'exprimer selon leur gré ?

Mélissa Alves
Julie Battigello
Mathilde Rey
Lucie Gaspin

Journal réalisé dans le cadre de dispo par 14 élèves de seconde :
Mélissa Alves
Julie Battigello
Ismael Bely
Julie Bolognesi
Florian Cazalé
Lesly Daffos
Mathilde Ecard
Lucie Gaspin
Amandine Le Moign
Mahina Linet
Sarah Lucas
Benjamin Pignataro
Mathilde Rey
Quentin Yom
Et sous la direction de
Mr Bocquel,
Mr Candelon-Boudet,
Mr Dromard et
Mme Poujardieu

Les maquettistes du journal sont :
Julie Bolognesi
Amandine Le Moign
Quentin Yom